SERVICE DU TERRITOIRE



Avertissement:

Le présent dossier n'est pas complet. Son ensemble est consultable à notre guichet pendant toute la durée de la mise à l'enquête.

Nous vous accueillons avec plaisir au **Service du Territoire**, situé **Place du Château 10**, aux horaires suivants :

• **Du lundi au jeudi** : de 8h00 à 11h30 et de 14h00 à 17h00

• Le vendredi : de 8h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h30.

Demande de permis de construire (P) N° CAMAC : 244174

A. AVIS D'ENQUETE			Référence comm	unale 8067				
Donne	es générales		Compétence M ou ME (*) :	(ME) Munici	pale Etat			
1	Commune (*) :	Nyon	Nyon					
2,	Lieu-dit :							
	et/ou adresse (*):	Rue de Rive 45						
3.	Coordonnées (E / N) (*) :	2507955 / 1137380 (coord	onnées moyennes de l'ouvrag	ge, par exempl	le: 2549170 / 1161250)			
4.	No de parcelles (*) :	462			# G			
5	No ECA :	736						
6	Note recen, architectural :	5						
Acteu	rs (si plusieurs, ajouter en pag	o nº 14)		SE ME				
7.	Propriétaire (*)							
	Nom, Prénom :	MUR GREGORY		Raison soci	iale:			
	Adresse :	Chemin des Chanoz 7		Tél. :	22 8			
	NPA / Localité :	1299 CRANS		E-mail :				
	Promettant acquéreur :							
	Nom, Prénom :			Raison soci	iale :			
	Adresse:			Tél. :	5			
	NPA / Localité			E-mail:	(4)			
	Droit distinct et permane	ent :						
	Nom, Prénom :			Raison soci	iale			
	Adresse :			Tél. :	· ·			
	NPA / Localité :			E-mail :				
8.	Auteur des plans (*) (personne physique selon art. 72 RATC)							
	Projet nécessitant :	[X] Architecte [Ingénieu	r [] Exception art. 106 LA	ГС				
	Nom, Prénom :	CINTAS BERNARD		N° REG	7806			
	Profession :	Architecte			a ::			
	Raison sociale :	LIGNE-B ARCHITECTUR	E	E-mail :	contact@ligne-b ch			
	Adresse :	Chemin de la Vuarpillère	35	Tél.:	021 825 30 30			
	NPA / Localité :	1260 NYON .	9	Fax:				
9.	Nature des travaux princ	cipale (*) : (une seule coche	possible)		. 8			
	Adjonction		Agrandissement		Changement / nouvelle destination des locaux			
	Construction nouvelle		Démolition partielle		☐ Démolition totale			
	☐ Reconstruction après of [X] Transformation(s)	démolition	Reconstruction après i	ncendie	☐ Rénovation totale			
10.	Description de l'ouvrage	e (*) :						
	Création de 4 velux en toi	ture, transformations intérie	eures et rénovation des vitr	ages	" a			
11.		/D 1/ 1	V 4* 1 4 4 4 1 4 1 4 1 4 1 4 1 4 1 4 1 4	e.n				

2.	a) Travaux situés hors zone à bâtir (répondre aussi aux questions N° 102.1 et 102.2) (*) :		☐ Oui [X] Non	
	b) L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou par une décision particulière (DFIRE/MS)		Ш	
	c) L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection			
3.	a) Le projet implique un défrichement de [m²] . (cocher aussi la question 105a.)			
	b) Le projet implique l'abattage d'arbre ou de fiaie (pour les arbres remarquables, voir la question 105b	1.)		,
	c) Le projet implique une atteinte à un biotope (voir aussi la question N° 107)			
	Mise à l'enquête du degré de sensibilité au bruit : (voir la question N° 38)			
	Installation soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE)			
ì,	Ce dossier se réfère à un ancien dossier N° CAMAC (art. 72i RLATC) : N°	FAO		
7	Nécessité de mise à jour du plan du Registre foncier (mensuration officielle) (*) :		Oui [X] Non	

B. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES A L'AVIS D'ENQUETE

20.	Maître de l'ouvrage (*) :						
21.	☐ 01 CFF ☐ 03 Département fédéral de la défense, de la protection de la population et ☐ 04 Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) ou Domaine ☐ 05 Office fédéral des routes (OFROU) ☐ 07 Swisscom ☐ 08 La Poste ☐ 10 Canton ☐ 11 Entreprise de droit public d'un canton ☐ 15 Commune ☐ 16 Entreprise de droit public de la commune (transports publics, gaz, eau. ☐ 21 Société d'assurance (sans les caisses de pension et les caisses malace ☐ 22 Institution de prévoyance, caisse de pension ☐ 23 Caisse maladie, SUVA ☐ 24 Banque, fond immobilier, holding financière ☐ 31 Usine d'électricité privée ☐ 32 Usine à gaz privée ☐ 33 Chemin de fer privé ☐ 41 Société individuelle ou de personnes (construction, immobilier) ☐ 42 Coopérative de logement ☐ 43 Société de capitaux, SA, Sàrl (construction, immobilier) ☐ 51 Société de capitaux, SA, Sàrl (industrie, artisanat, commerce) ☐ 52 Société de capitaux, SA, Sàrl (industrie, artisanat, commerce) ☐ 16 Particulier et hoirie ☐ 63 Organisation internationale, ambassade ☐ 62 Autre maître d'ouvrage privé (église, fondation, association, etc.): Nom, Prènom: MUR GREGORY Adresse: Chemin des Chanoz 7 NPA / Localité: 1299 CRANS			es EPF lectricité, etc.)			
	NPA / Localité : 1299 CRANS			E-mail :			
C. CA	RACTERISTIQUES DE	L'OUVRAG					
30.	Genre de construction (ai	de) (*):	[X] Bâtiment [] Ouvrage de génie civ	il, aménagement extérieur 🔝 Construction particulière			
31.	Type d'ouvrage (*):						
	Type d'ouvrage () . Approvisionnement en eau / énergie		 ☐ 11 Alimentation en eau ☐ 12 Usines d'électricité et réseaux ☐ 13 Usines à gaz, réseaux et installations chimiques ☐ 14 Chauffage à distance ☐ 19 Autre ☐ 21 Installations d'évacuation et de traitement des eaux usées 				
	Elimination des déchets			TERROTTER GOD GRAN GOOD			
	Infrastructure routière, parking		☐ 23 Autres déchets ☐ 31 Routes nationales ☐ 32 Routes cantonales ☐ 33 Routes communales ☐ 34 Route, place de stationnement				
	Autre transport et communication		 ☐ 35 Parking couvert ☐ 41 Constructions pour chemins de fer (yc. gare) ☐ 42 Constructions pour les bus et tramway ☐ 43 Constructions pour la navigation ☐ 44 Constructions pour les transports aériens ☐ 45 Constructions pour les communications (yc. antenne téléphonie) ☐ 49 Autres constructions vouées aux transports 				

	 b) La construction, nouvelle ou transformée, comportant des séjournent régulièrement pendant des périodes prolongées, indiqué à la question N° 14. (joindre la proposition de DSB du constructeur et le préavis du Ser 	, est située sur une parcelle où le DSB n'	'a pas encore été défini. Le DSB proposé est
au p	potable, défense incendie		
10.	Alimentation en eau de boisson :	☐ Réseau public	☐ Alimentation privée
11.	Défense incendie extérieure à partir d'une borne hydrante :	□ Existante	∐ Projetée
		Distance [m] :	
Rama	assage des déchets		
2.	a) Conteneurs ordures ménagères b) Différenciés c) Emplacement accessible aux camions ramasseurs	☐ Existant ☐ Projeté ☐ Existant ☐ Projeté	

27.08	.2025 Dem	ande de permi	s de constr	uire (P) - 244174	
Supp	ression des barrières architecturales				
43.	 La construction de locaux et installations ac besoins des personnes handicapées ou âg Transformation ou agrandissement de bâtin 	ées (art. 36 et 37 RLATC	;)		onnelle, est adaptée aux
Equi	pements, installations				
49.	☐ Piscine démontable d'une saison à l'autre (d	listribution de la directive	DCPE 501 par la co	mmune)	
	Piscine fixe (voir la section Q. Sports, loisirs, ca	ampings, dortoirs ; questio	on 356 ou 357)		
Déch	ets de chantier				
50.	Si la quantité de déchets de chantier attend faut s'attendre à la présence de polluants d l'OLED (art. 16) doit être fourni à l'autorité d	angereux (p. ex. PCB,	ation inclus) dépas HAP, plomb ou ar	sse 200 m3 ou, en cas de déconst niante), un plan d'élimination des c	ruction ou transformation, s'il déchets, comme prévu par
Effica	acité énergétique et durabilité des bâtiments e	t constructions			
55.	La demande est soumise aux exigences de Pour les bâtiments de l'État ou majoritairement			DRUIDE 9.1,3 du 25 mai 2022,	
D. SI	URFACES, VOLUME, COÛT				
		Existant	Ajouté Suj	oprimé Total après trav.	
60:	Surface totale des parcelles [m²]	625		625	
61.	Surface totale en zone à bâtir [m²] (A)	625		625	
62.	Surface bâtie [m²] (B)				
63.	Surface brute utile des planchers [m²] (C)				
	dont consacrée au logement [m²]				
64.	Coefficient d'occupation du sol (COS) (B/A)				
	Coefficient d'utilisation du sol (CUS) (C/A)				
65.	Cube SIA [m³]				
66.	Valeur ECA ouvrage avant travaux [CHF] Obligatoire en cas de transformation de bâtiment				
	Estimation totale des travaux (CFC 2) [CHF] (* Honoraires et TVA compris) 30000	CFC 1 à 5 [CHI	F] 32000	
E. B	ATIMENT ET LOGEMENT				
75.	Description du projet (*)				
	Nb total de nouveaux bâtiments	Avec loge	ments	Sans logement	s
	Nb total de bâtiments transformés	1			
	Nb total de bâtiments démolis (pour les détails des bâtiments veuillez remplir les fi	ches båtiment pour chaq	ue bâtiment)		
F. PI	LACES DE STATIONNEMENT				
		Existant	Ajouté Su	pprimé Total après trav.	
80.	Intérieur du bâtiment, souterrain, en toiture				
81.	Couverts, garages extérieurs				
82.	Places non couvertes				
83.	Total (à reporter sous question N° 10) (Si le total est plus grand que 50 pl. veuillez cocher	la question 401 a)			

Nombre de places de stationnement pour les vélos (avec ou sans l'assistance électrique)

84.

B19

Demande de permis de construire (P) - 244174

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP"

Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérolés ou identifiés clairement

Fiche	bâtiment [1]						
B1	Type de travaux (<u>aide)</u> (*) : Lorsque le type de travaux correspond	Bâtiment tran à une transfor		est nécessaire	de décrire la	a transformation	à l'aide d'un ou plusieurs caractères ci-après :
	∐Assainissement énergétique ∐Changement d'affectation ∐Installation solaire thermique]Agrand	nissement systèl dissement chau ation solaire pho	ffé		[X]Transformations / rénovations intérieures [_]Agrandissement non chauffé [_]Autres travaux de transformation
B2	N° de parcelle (*):	462					
В3	N° ECA : En cas de transformation ou de démolition, le numéro ECA est obligatoire.	736					
B4	Rue/lieu (*):	Rue de Rive	45				
B5	Dénomination du bâtiment :						
B6	Nombre d'entrées avec adresse 🖫	1					
CARA	ACTERISTIQUES DU BATIMENT						
B7	Catégorie de bâtiment (*):		Bâtiment	à affectation mi	ixte (princip	alement logemer	nt)
	Classe :		Immeuble	es à trois logem	ents et plus		
B8	Surface au sol du bâtiment [m²] :						
В9	Surface brute utile des planchers [m²] :						
B10	Surface brute des planchers pour le log	ement [m²] ;			Pour les a	activités [m²] :	
B11	Cube SIA [m³] :						
B12	Nombre de niveaux total (y. c. sous-sols	et demi-niveaux,):				
B13	Nombre total de logements après trava	ux (*):	10				
		pce : pce :		Nb 2 pce : Nb 5 pce :		Nb 3 pce : Nb 6 pce ou plu	is :
B14	Bâtiment transformé (*) : les travaux mo	odifient-ils le no	ombre ou	la taille des loge	ements :	Non	
CARA	CTERES ENERGETIQUES POUR LE S	YSTEME DE	CHAUFF	AGE			
Aide p	our la saisie: <u>lien</u>						
B15	Générateur(s) de chaleur pour le systèr	ne de chauffag	ge (*) :				
	Principal:	Chaudière (gé	énérique)	pour un seul bâ	itiment		
	Secondaire:						
	Puissance du générateur de chaleur principal [KW] :						
B16	Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le s	ystème de cha	uffage (*)	:			
	Pour générateur principal:	Mazout					
	Pour générateur secondaire:						
B17a	Générateur(s) de chaleur pour la produc	ction d'eau cha	ıude sanit	aire (*);			
	Principal:	Chaudière (gé	anáriaua)	. ,			
	Secondaire:	Oriaddiere (ge	menque)				
B17b	Source(s) d'énergie utilisée(s) pour la p	roduction d'eau	ı chaude	sanitaire (*):			
	Pour générateur principal:						
	Pour générateur secondaire:	Mazout					
B18	La construction a eu lieu avant le 1er jar	nvier 1991 (dat	te du nerr	nis de construir	a) .	[X] Oui [_] [Non
	and a series a decire a de libra a varie lo Tor jui	1001 (001	ic da pen	This de constraint		[/] Out []	NOTI
Amia Pour	nte dans les bâtiments transformés o tous les cas où la construction a eu lieu :	u démolis (dès avant le 1er jar	s le 1er n ivier 1991	n ars 2011) I (date du permi	is de constr	uire) nous vous p	prions de :
des • dép (Atte	 faire établir un diagnostic amiante (le diagnostic peut aussi être dans certaines occasions de type « utilisation normale ») par un diagnostiqueur inscrit sur la liste des diagnostiqueurs amiante du Forum Amiante Suisse (FACH) (lien) déposer le rapport de diagnostic amiante au format PDF sur la plateforme GDA (Attention : le rapport sous forme électronique doit être signé) joindre à la demande de permis de construire 2 exemplaires papier du rapport de diagnostic amiante, ainsi que la version pdf. 						

AUTF	RES INFORMATIONS SUR	LE BATIME	NT								
39.	a) Façades, toiture	Matériau, co inchangé Mode de co inchangé	ouleur : uverture, couleui	·:							
	Type de fermeture :	Stores St	[X] Volets								
	b) [Surface de toiture o	u de façade e	en métal non end	uit (par ex, er	n cuivre ou	zinc) supérieure à	50 m²				
44,	Installations de stocka		bures et autres li	quides pouva	ant polluer	les eaux, soumises	s ou non soum	ises à aut	torisation s	oéciale selon art. 3	2 OEaux
45	a) Ascenseur, monte-cha	rge:	∐ Electrique	∐ Hydrauliq	ue	b) Rampe/plate-f	forme ajustable	e: [_] Elec	trique 🔲 H	ydraulique	
	c) Contenance du réserve	oir d'huile :	litres			d) [_] Escalier / ta	apis roulant se	rvant au t	ransport de	e personnes	
46.	Raccordement TV/radio :		☐ Antenne col	lective	∐ Anter	nne extérieure	∐ Antenne	e intérieur	e		
			☐ Parabole		∐ Câble	e téléréseau					
PART	TE ENERGIE										
	ion thermique (bâtiments on thermique	, serres, loca	ux frigorifiques)				Comp M	étence ME		
48.	Qh (MJ/m².an):		Ir	formations c	omplémen	taires :					
	Qhli (MJ/m²,an) :		Ir	formations o	omplémen	taires :					
453.	a) Qh est inférieur ou éga	al à Qhli									
	b) Demande de dérogation	on Qh est sup	érieur à Qhli								
	Dans tous les cas, joind VD-72	ire le formul	aire EN-VD-2a o	u EN-VD-2b	et le calcu	l SIA 380/1. Pour	les bâtiments	neufs, jo	oindre les	formulaires EN-Vเ	O-3 et EN
	Surface de référence éne	ergétique									
	SRE:		Ir	nformations c	omplémen	taires :					
465.	Installation de locaux frig	orifiques et/ou	u de congélation							EN 6	
468	Serres artisanales ou agr	ricoles chauffe	ées							EN 7	
474	Halles gonflables									EN 8	
Installations techniques du bâtiment											
449	Installation de refroidisse réfrigérants stables dans	ment, de clim l'air (HFC), e	atisation ou de p xcepté PACs des	ompe à chale villas et des	eur (PAC) o piscines p	contenant des fluide rivées	es			75	
450.	a) Pompe à chaleur utilis									65A	
	b) Pompe à chaleur utilis									65B	
	c) Pompe à chaleur (air/e chaude sanitaire (ECS) (Pour nouvelles cons						on d'eau		П	Annexe	
	- Avec fonction de climati	isation (pomp	e à chaleur réver	sible)						EN-VD-5	
	- Se trouvant à une altitue	de supérieure	à 1000m							Annexe	
456.	Chauffage à bois ou au c lourd	harbon d'une	puissance supéi	ieure à 70 k\	N, ou chau	ffage à mazout mo	oyen ou				
461	Justificatif de la part mini	male d'énergi	es renouvelables	;						EN-VD-72	
462.	Installation de chauffage	et/ou d'eau c	haude sanitaire							EN-VD-3	
463.	Installation de ventilation									EN-VD-4	
464	Installation de réfrigération	on / humidifica	ation							EN-VD-5	
466.	Installation de production	d'électricité p	oar combustible							EN 9	
475	Résidences secondaires									EN-VD-3	
Divers	S										
470.	Installation de chauffage	en plein air								EN-VD-10	
471	Patinoires (RLVLEne, art	53) - Concep	ot énergétique à s	soumettre à la	a DGE-DIF	REN					
473	Bâtiments tertiaires et du										
	- justificatif selon SIA 380									EN 12	
	- justificatif selon SIA 380									EN 13	
476.	Grands consommateurs					GWh)				EN-VD-15	
477	Demande de dérogation	à la loi sur l'é	nergie ou à son r	èglement d'a	pplication						
	Précisez l'article :										

Vous trouverez plus de renseignements sur les formulaires 'Energie', sur le site de la DIREN Page 7/15

L. SI	UATION DE L'OUVRAGE		Annexes	
Envir	onnement			
101,	Situation particulière ☐ Dans un plan cantonal d'affectation ☐ Dans un plan cantonal de protection (sauf Lavaux)			
102.1	Parcelle(s) située(s) partiellement ou entièrement hors des zones à bâtir (zone agricole, viticole, alpestre, aire forestière, zone intermédiaire, zone de verdure, zone spéciale art. 50a LATC, zone agricole spécialisée art. 52a LATC, zone des hameaux, etc.)(répondre aussi à la question N° 12) (*)	∐ Oui	[X] Non	
102.2	Travaux situés hors zone à bâtir (si constructions, installations (y compris de chantier), démolitions, changements d'affectation, conduites, fondations, mouvements de terre, accès, dépôts, etc. sont prévus, même partiellement, hors zone à bâtir) (*)	∐ Oui	[X] Non	
102.3	Travaux ou changement d'affectation liés à une exploitation agricole.		66 A	
102.4	Travaux ou changement d'affectation non conformes à la destination de la zone "hors zone à bâtir" (sans lien à une exploitation agricole).		66 B	
102 A,	L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou une décision particulière (DFIRE/MS)			
102 B.	L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection			
103.	Dans l'aire forestière			
104.	A moins de 10 m de la lisière légale de la forêt			
105	a) Le projet implique un défrichement de [m²]: (cocher aussi la question No 13A) (joindre la demande d'autorisation de défrichement avec justificatif)		Annexe	
	b) Le projet implique l'abattage d'un arbre remarquable ou se trouve dans un périmètre de 15m de celui-ci (voir aussi la question 13b)	. 🗀		
106 A.	Dans un secteur exposé à des dangers naturels (*) :	∐ Oui	[X] Non 43 - DN	
	La carte des dangers naturels doit être consultée sur le guichet cartographique cantonal.			
	- Inondations par crues des cours d'eau (INO) ☐ - Chutes de pierres et blocs (CPB) - Laves torrentielles (LTO) ☐ - Effondrement ou affaissement (EFF) - Glissement de terrain permanent (GPP) ☐ - Avalanches (AVA) - Glissement de terrain spontané (GSS) ☐ - Ruissellement (RUI)			
	IMPORTANT: En cas de réponse positive à la question ci-dessus, merci de vous rendre sur le site de l'ECA afin de remplir le formulaire 43 DN pour chaque danger naturel gravitaire affectant la parcelle concernée par le projet de construction. Deux exemplaires du formulaire dûment signé par toutes les parties sont à joindre au dossier de demande de permis de construire.			
	Les anciens formulaires 43 ne sont plus valides et ne doivent plus être utilisées.			
106 B.	Dans un site pollué (en cas de doute, interroger la commune ou la DGE-DIRNA-GEODE pour les décharges ou la DGE-DIREV-ASS pour les sites industriels et les lieux d'accident) Liacute d'accident			
107	Projet portant atteinte à une espèce ou à un milieu digne de protection (selon art. 22 de la loi sur la faune du 28 septembre 1989)			
108.	Projet situé dans un site porté à un inventaire ou classé faune, nature et paysage			
110.	Dans une région archéologique			
111,	Construction protégée: A l'inventaire / Monument historique / Protection générale (sauf Lausanne) (Pour les ouvrages hors zone à bâtir, voir questions 12 et 102)			
Préser	vation et promotion du parc locatif			
Démol Les que	ition, transformation, rénovation (travaux) et/ou changement d'affectation touchant un bâtiment avec stions 112.1 à 112.3 ne sont à activer que si l'immeuble existant comprend au moins trois logements qui étaient loués e	c des log en dernier	ements loués existants lieu, même vacants	
112.1	a) Démolition, transformation et travaux généraux de rénovation supérieurs aux 20 % de la valeur d'assurance incendie (ECA) de l'immeuble ou de la partie touchée par les travaux.		53	
	b) Changement d'affectation d'un logement existant qui était loué en dernier lieu, avec ou sans travaux. Location via une plateforme de type Airbnb uniquement si cette location est prévue plus de 90 jours par année civile et que le logement était jusqu'alors loué de manière standard sur le marché locatif.		53	
112.2	Rénovation d'un logement « isolé » qui était loué en dernier lieu.		53 B	
112,3	Rénovation inférieure aux 20 % de la valeur d'assurance incendie (ECA) de l'immeuble ou de la partie de l'immeuble touchée (demande de dispense).		53 C	
	naissance de logement d'utilité publique			
112.4	Procédure de reconnaissance de logements d'utilité publique (LUP) au sens de la Loi sur la préservation et	t la promo	otion du parc locatif (LPPPL)	
	- Logements à loyers modérés (LLM)	\Box	54	
	- Logements adaptés avec accompagnement (LADA)	\Box	54	
	- Logements étudiants (LE)	\Box	54	
	- Logements à loyers abordables (LLA)	[]	54	

 \Box

54

27 08 2025

Bruit			
113	Projet situé dans une zone où les valeurs limites d'immission sont dépassées selon l'art, 31 OPB (rapport acoustique nécessaire)		Annexe
114	Construction d'une paroi ou d'une butte antibruit		
Protec	etion des eaux	Ann	exes
115.	Zones S de protection des eaux (autres secteurs, cocher la question N° 36)		
116.	Projet situé à moins de 20 m de :		
	☐ la rive d'un lac ☐ d'un cours d'eau à ciel ouvert ☐ d'un cours d'eau sous voûtage		
Gestic	on des eaux météoriques (surface de collecte supérieure à 50 m²)		
117.	Déversement des eaux météoriques Directement au cours d'eau ou dans un plan d'eau Au cours d'eau, plan d'eau ou au collecteur communal avec rétention (voir la question N° 210)	Ц	
118,	Infiltration des eaux météoriques dans le sol Infiltration directe (surface perméable: grille-gazon, gravier, pavés, [] Ouvrage d'infiltration etc.)		
119.	Déversement dans un collecteur de l'Etat hors traversée de localité		
120.	Surface imperméabilisée supérieure à 2000 m² (construction, parking extérieur, accès)		
Eaux (usées		
121.	Evacuation sans passer par une STEP		
122.	Raccordement à un collecteur de l'Etat hors traversée de localité	\Box	
123.	Raccordement à la fosse à purin		52
Résea	ux routier et ferroviaire		
124.	Ouvrage empiétant sur la limite des constructions d'une route cantonale (hors traversée de localité)		62
125.	Accès sur une route cantonale ou aménagement en bordure de celle-ci		
126.	A moins de 50 m de l'axe d'une route nationale		
127.	A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire (l'accord de l'entreprise ferroviaire n'a pas été délivré ou la démarche est en cours selon art, 18m LCdF)		Annexe
128.	Projet de réaménagement routier de peu d'importance réalisé dans le gabarit existant		
M. INI	DUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE, SERVICES		
	x occupant des travailleurs		
		r 1	43, 51, 64
150.	 a) Entreprise industrielle au sens de l'art. 5 LTr b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour de la production en série 		43, 51, 64
151.	Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art.1 OLT4)		43, 51, 64
152	Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la Direction générale de l'emploi et du marché du travail		51
Enviro	onnement		
153.	Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ (EIE)		64
154.	Installations de production d'énergie (EIE) L Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon Raffinerie de pétrole Installation géothermique (plus de 5 MWth) Installation thermique (plus de 100 MWth) Usine à gaz, cokerie, liquéfaction du charbon		43, 64
Comm	nerces, services, bâtiments élevés, particularités architecturales		
155.	Surface et/ou bâtiments administratifs et/ou commerciaux		43
156	Bâtiments de plus de 30m de hauteur totale		43

27.08.2	Demande de permis de construire (P) - 24	4174		
157	Grands magasins, centres commerciaux Surface consacrée à l'alimentation [m²]: Surface de vente effective (sans les entrepôts et les parkings) Inférieure à 2000 m² De 2000 à 5000 m² Supérieure à 5000 m² (EIE) Un plan de quartier a été établi car la surface de vente est supérieure à 2000 m²			43
170.	Bâtiment avec cour intérieure et/ou bâtiment avec façade double peau			43
Métau	x et machines			
158.	Métaux et machines [] Aciéries (EIE) [] Aluminium (EIE) [] Métaux non ferreux (EIE)		Ш	43, 64
Bois			Annexes	
159.	Bois et traitement du bois [] Panneaux d'agglomérés (EIE) [] Plus de 50'000 t/an de cellulose (EIE)		43, 64	
Chimie				
160.	Produits chimiques, pétroliers, phytosanitaires, engrais [] Fabriques d'explosifs et de munitions (EIE) [] Transformation (> de 5000 m² ou 10′000 t/an)(EIE) [] Stockage de plus de 1000 t (EIE)		43, 64	
161.	Produits pharmaceutiques et vétérinaires, pharmacies et drogueries, fabriques et commerce en gros de médicaments, de sérums et de vaccins		43, 64	
162.	Produits plastiques ou en caoutchouc		43, 64	
Alimer	ntation			
163.	Produits alimentaires		43	
164.	Produits agro-alimentaires		43, 64	
Autres	matériaux			
165.	Arts graphiques	\Box	43, 64	
166.	Produits pour l'aménagement de la maison et du logement		43, 64	
167.	Produits, appareils, instruments mécaniques et électroniques		43, 64	
168. 169.	Textiles, habillement, cuir Matériaux de construction (ex. peinture, bitume, briques, tuiles, isolants, etc.)		43, 64	
109.	[] Cimenteries (EIE) [] Verreries (plus de 30'000 t/an) (EIE)		43, 64	
N. GE	NIE CIVIL, DECHETS, SURV. DES OUVRAGES, STEP			
Terras	sements, dépôts d'excavation et décharges			
200.	Terrassements, excavations ou remblais impliquant un mouvement de matériaux de plus de 5000 m³ ou couvrant une superficie de plus de 5000 m², mais inférieur à 50'000 m³			
207.	Le projet a des emprises (temporaires et définitives) sur les sols de plus de 5'000 m² ou, pour les conduites, de plus de 1'000 mètres linéaires ?		Concept de g	gestion des sols
201.	Dépôts d'excavation impliquant un apport de terre ☐ De 50'000 à 500'000 m³ ☐ De plus de 500'000 m³ (EIE)			
202.	Décharges contrôlées pour matériaux inertes, résidus stabilisés, décharges bioactives (EIE)			
	tions de collecte, de tri, de conditionnement, de recyclage, de valorisation, d'incinération ou de trait		léchets	
203. 204:	Déchetteries ou postes de collecte des déchets Installations de traitement des déchets		40	
2041	☐ Inférieur ou égal à 1000 t/an ☐ Capacité supérieure à 1000 t/an (EIE)		43	
205.	Déchiqueteurs de voitures (EIE)			
206	Construction ou modification de stations d'épuration collectives ou d'équipements de traitement des boues d'épuration		51	
Surveil	lance des ouvrages de retenue			
210-	Ouvrages d'accumulation Volume maximum d'accumulation > 100 m³			
	Retenue au dessus du terrain naturel			
	Volume d'eau permanent m³ :			

27.08.2025

O. AG	RICULTURE, ANIMAUX		Annexes
250.	Bâtiments d'exploitations agricoles sans animaux, hangars agricoles		43
251.	Bâtiments d'exploitations agricoles avec animaux		43, 52
252.	Exploitations intensives d'élevages ou d'engraissement L Plus de 125 UGB (hors étables d'alpage) (EIE)		43, 52
253,	Manèges, boxes à chevaux. (Si moins de 5 chevaux, QP 52 pas nécessaire)		43, 52
254.	Elevages et pensions d'animaux domestiques Type d'animaux :		
			52
255.	Fosses à purin		52
256:	Fumières		43
257	Silos à fourrage		43
258.	Installations de biogaz.		43, 64
259.	Abattoirs, centres d'équarrissage, de collecte, de stockage, d'incinération de déchets carnés, boucheries en gros [] Capacité jusqu'à 5000 t/an [] Capacité supérieure à 5000 t/an (EIE)		
P. ED	UCATION, SANTE, SOCIAL		
Etablis	ssements scolaires et sanitaires, centres d'accueil		
300.	Bâtiments et établissements de l'enseignement obligatoire public		21, 43
301.	Ecoles, paramédicales		43, 64
302.	Etablissements sanitaires avec lits ou ambulatoires (par ex. hôpitaux, CTR)		43, 64
303.	Etablissements pour mineurs		43, 64
304.	Etablissements pour personnes handicapées ou en difficultés sociales (Etablissements socio-éducatifs - ESE)		43, 64
305.	Etablissements pour personnes âgées ou adultes en difficultés psycho-sociales (Etablissement médico-social - EMS, Etablissement psycho-social médicalisé - EPSM, Pension Psycho-Sociale - PPS, Home non médicalisé - HNM)		43, 64, 73
306.	Autres établissements d'accueil ou à caractère scolaire		43, 64
Labora	atoires et cabinets		
307.	Laboratoires d'analyses médicales ou de prothèses dentaires		43, 64
308.	Cabinets et instituts de physiothérapie		43
309	Cabinets et cliniques vétérinaires		43, 64
310.	Laboratoires d'analyses vétérinaires		43, 64
312.	Cabinets médicaux avec plus de 3 médecins		43
Cimeti	ères		
311.	Cimetières, caveaux funéraires, crématoires		43
Q. SP	ORT, LOISIRS, CAMPINGS, DORTOIRS		
Sport			
340.	Equipements sportifs (scolaire ou non scolaires)		
350.	Stades comprenant des tribunes fixes pour plus de 20'000 spectateurs (EIE)		
351	Pistes pour véhicules motorisés destinées à des manifestations sportives (EIE)		
352.	Installations de sports d'hiver impliquant des modifications de terrain > 5'000 m² (EIE)		
353	Canons à neige dont la surface destinée à être enneigée > 50'000 m² (EIE)		
354.	Terrains de golf de 9 trous et plus (EIE)	Ц	
355.	Stands de tir		
	☐ Stands de tir (cas général) ☐ A 300 m avec plus de 15 cibles (EIE)		

356.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin public ou à l'usage de plus d'une famille		32
	☐ eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m²		32, EN-VD11
	eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m²		32, EN-VD11, Concept énergétique
	eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		32, EN-VD11, Concept énergétique
357.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin à l'usage d'une seule famille ∐ eau non chauffée		
	☐ eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m²		EN-VD11
	☐ eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m²		EN-VD11, Concept énergétique
	au chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		EN-VD11, Concept énergétique
Loisi	s, campings, dortoirs		
358.	Bâtiments et locaux destinés à recevoir un grand nombre de personnes		43, 64
359.	Hôtellerie, restauration : établissements soumis à licences de café-restaurant, de café-bar, tea-room, bar à café, discothèque, night-club, buvette, etc.,	Ц	11, 43, 64
359bi	s Création, transformation, changement d'affectation d'un salon de prostitution		11B, 43
360,	Parcs d'attraction de plus de 75'000 m² ou pour plus de 4000 visiteurs par jour (EIE)		
361.	Téléphériques, téléskis et autres installations de transport à câbles Coordonnées géographiques - (joindre le préavis du Concordat des téléskis) départ : / arrivée : /		Annexe
362.	Ascenseurs inclinés, monorails servant au transport de personnes	П	
363.	Dortoirs de chantier, logements de personnel par l'employeur		43
364.	Campings, caravanings résidentiels		43
365	Places de jeux		
-			
R. RI	SQUES, DANGERS PARTICULIERS		
Trafic	aérien / Véhicules à moteur		
400.	Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aérodrome Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et informations supplémentaires sur le site de l'OFAC / obstacles à la navigation aérienne		Annexe
401.	a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes)		Annexe
401	b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture)		43
402.	Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment)		64
403	Places de lavage pour véhicules.		64
404.	Garages professionnels		43, 64
405	Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle		64
Incen	die, explosion, pollution		
406.	Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution,intoxication etc.) [] Plus de 50'000 m³ charbon (EIE) [] Plus de 50'000 m³ liquide ou 50'000 m³ gaz (EIE)		43, 64
	Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair (EIE)		
408	Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux		63
409.	Traitements de surface (ex. galvanoplastie, métaux)		43, 64
410.	Entreprises de nettoyage		43, 64
411.	Traitement, pré-traitement et rejet d'eaux usées non ménagères (eaux de refroidissement, de fabrication, de lavage)		64
Rayor	nement		
412.	a) Equipements de téléphonie mobile (mât, antenne, cabine, etc.), stations émettrices pour la radiodiffusion et autres applications de radiocommunication, stations électriques de transformation (joindre le calcul des évaluations du rayonnement non ionisant)	n	Annexe
	Installation nouvelle Modification d'installation existante		
	b) Installation d'antenne sur pylône électrique ou dans une installation haute tension (HT) (à cocher si l'antenne se trouve sur une infrastructure électrique HT)		ESTI TD7
414.	Equipements fixes de transmission (signaux, images ou son) d'une puissance supérieure à 500 kW (EIE)		

Substances, produits et déchets spéciaux			Annexes		
416.	Entreprises avec substances, produits et déchets spéciaux [] Plus de 1000 t de déchets spéciaux liquides (EIE) [] Plus de 5000 t de déchets spéciaux solides ou boueux (EIE) [] Extraction ou transformation de matériaux avec amiante (EIE)				
417.	Entreprises avec micro-organismes				
418	Entreprises ou installations assujetties à l'OPAM (joindre le rapport succinct OPAM, Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs)			Annexe	
S. EQUIPEMENTS, INSTALLATIONS					
Abri d	e protection civile (pour les constructions nouvelles comportant de l'habitation)				
454	Construction d'un abri PCi			46	
455.	Dispense de construction d'un abri PCi			45	
T. ETUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT (EIE)					
500	L'installation est soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE) (cocher aussi la question No 15 et joindre le rapport d'impact) L'installation a fait l'objet d'une étude d'impact en première étape (plan partiel d'affectation communal, de quartier, d'affectation cantonal, demande d'autorisation préalable d'implantation	[] [] on)		Annexe	
G. ANNEXES					
90.	a) Plans Plan de situation (échelle 1:500, 1:1000 ou 1:2000) établi par un géomètre breveté ou éventuellement extrait répond à la condition de l'art.69 al 1bis de la RLATC (*) Plans des sous-sols, rez-de-chaussée, étages et combles, avec destination de tous les locaux et indication prévention contre l'incendie (échelle 1:100 ou 1:50) Plans des aménagements extérieurs, avec tracé précis du raccordement au réseau routier Plans des canalisations d'eau et égouts (eaux claires et eaux usées) Coupes nécessaires à la compréhension du projet, avec profils du terrain naturel et aménagé Dessins de toutes les façades En cas de locaux liés à la législation alimentaire, des plans précis de ces locaux doivent être fournis selon sur le site de l'office de la consommation.	n des mesures	de	[X] [X]	
90.	b) Nombre d'exemplaires des plans Demandé				
	(IMPORTANT : Saisir des nombres entiers p/ex 2,4,5) Nombre d'exemplaires pour la commune : Nombre d'exemplaires pour la CAMAC : Nombre total d'exemplaires remis par le mandataire :	M 2 0 2	ME 2 0 2	Fourni 2 0 2	
91.	Documents Questionnaire général complet (*) (demande d'autorisations spéciales cantonales, signatures et décision de la commune) Procuration remise au mandataire Etablie par : [X] Propriétaire	Comm. 2	CAMAC 0	Fourni [X]	
	☐ Promettant acquéreur				
	☐ Maître de l'ouvrage	2	0	Ш	
	Descriptif du projet, rapport technique (pour les projets importants) Rapport de conformité aux dispositions applicables à l'utilisation rationnelle et aux économies d'énergie,	2	0		
	ainsi qu'aux énergies renouvelables (justificatif selon SIA 380/1) Documents renseignant sur le bruit extérieur, l'affectation des locaux, les éléments extérieurs et de	2	0		
	séparation des locaux à usage sensible au bruit Demande d'autorisation de défrichement justificatif (art. 69 al. 13 RATC) et (art. 6 RVLFor)	2	0	Ц	
	Copie de l'autorisation fédérale pour l'augmentation des effectifs d'animaux Approbation des plans par les CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, lettre jointe en annexe	2 2	0		
	(art. 18m LCdF) Preuve de la démarche en cours auprès des CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, jointe en	2	0		
	annexe (art. 18 LCdF) Calcul des évaluations du rayonnement non ionisant	2	0		
	Formulaire CNA/SUVA, générateurs et récipients de vapeur et sous pression Rapport d'impact sur l'environnement (EIE)	2 2	0 0		
	Rapport succinct OPAM (Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs)	2	0 1		
	Rapport amiante + la preuve de dépôt du rapport (sous format papier et sous format électronique) Concept de gestion des sols	2	0		
	Plan schématique d'évacuation des eaux claires Attestation du respect des exigences de protection contre le bruit	2 2	0		
92,	Préavis / Attestation d'un professionnel qualifié Proposition de degré de sensibilité au bruit du constructeur et préavis du DGE-DIREN	2	0		
	Préavis du Concordat des téleskis	2	0		
	Risque de pollution de l'air (fumoirs à viande, torréfacteurs de café, séchoirs à fourrage, etc.) Moteurs stationnaires à combustion et turbines à gaz	2 2	0		

SIGNATURES

SIGNATURES DES PARTIES PRENANTES

Les soussignés déclarent avoir fourni les indications de ce formulaire et de ses annexes au plus près de leur conscience et répondent de leur exactitude.

Lieu et date :

Propriétaire(s)

Prom. acquéreur(s):

Droit distinct - permanent :

contact@ligne-b.ch

RCHITECTURE

Uarpillière 35 1260 NYON

Destinataire des factures (*) (publication FAO, émoluments, frais de traitement du dossier par le canton)

Une fois la facture envoyée, une taxe de 30.-- Fr. sera perçue pour toute modification d'adresse du destinataire des factures.

Prénom: Tél :

GREGORY

Raison sociale: Adresse, N° (*) N° postal (*):

Chemin des Chanoz 1299

F-mail: Localité (*) :

CRANS VD

Nga, 28.08.71 Lieu, date et signature (*) :

Le destinataire des factures ne peut être que le propriétaire, promettant acquéreur, bénéficiaire d'un DDP ou l'auteur des plans. Par sa signature, il s'engage à payer les frais de publications et les émoluments qui sont dus quelle que soit l'issue de la mise à l'enquête et de la délivrance du permis de construire par la commune. Tous les signataires sont solidaires pour le règlement des factures.

EXAMEN DU DOSSIER PAR L'AUTORITE COMMUNALE

Ouverture d'une enquête publique de 30 jours, Publication de l'avis d'enquête dans la FAO

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du 23.09.25 au 26.16.2025

Conformément à l'art. 111 LATC, octroi d'une dispense d'enquête publique le :

Responsable du dossier (*):

Tél. (*):0223164918 Fax:~

Le collaborateur soussigné déclare avoir contrôlé tous les éléments de ce formulaire ainsi que ses annexes et atteste que ce dossier est complet et conforme aux exigences légales et réglementaires. VILLE DE NYON

Sceau et signatures :

Service du territeire

1260 NYON PUBLICATION DE L'AVIS D'ENQUETE ET DELAIS DE RECEPTION DES DOSSIERS

- Vérifier qu'une FAO est prévue à la date souhaitée (attention aux numéros doubles dus aux jours fériés et aux délais spéciaux).
- La publication dans le journal local et l'affichage au pilier public sont effectués par la commune.
- Pour la FAO du mardi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le jeudi précédent à 16h00.
- Pour la FAO du vendredi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le mardi précédent à 16h00.

Résultat de l'enquête publique

Le délai d'enquête expiré, les oppositions et/ou les observations éventuelles sont immédiatement communiquées à la CAMAC pour transmission aux départements intéressés (art. 113 LATC).

Nous sommes à votre service, n'hésitez pas à prendre contact!

DITS CAMAC

Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne, tél. 021/316.70.21, email info.camac@vd.ch

Listes de tous les acteurs de l'avis d'enquête

Propriétaires (propriétaires n° 1 à 5)

Nom, Prénom :

MUR GREGORY

RAISON SOCIALE:

RAISON SOCIALE:

RAISON SOCIALE:

Adresse:

Chemin des Chanoz 7

Tél.:

E-mail:

1299 NPA:

LOCALITE:

CRANS

Nom, Prénom:

FACK ANNA LOUISE

Adresse:

Chemin du Viaduc 11

Tél.:

1009 NPA:

E-mail:

LOCALITE:

PULLY

Nom, Prénom :

JEANMONOD RAPHAËLLE ELSBETH

Adresse:

Rue de Rive 45

Tél. :

E-mail:

1260 NPA:

LOCALITE:

NYON

Nom, Prénom :

WENGER SYLVAIN

RAISON SOCIALE:

Adresse:

Chemin des Neyruaz 2

Tél.:

NPA:

1297

E-mail: LOCALITE:

FOUNEX

Auteur des plans (personne physique selon art. 72 RATC)

Nom, Prénom:

CINTAS BERNARD

RAISON SOCIALE:

LIGNE-B ARCHITECTURE

Adresse:

Chemin de la Vuarpillère 35

021 825 30 30

E-mail:

contact@ligne-b.ch

Tél.: NPA:

1260

LOCALITE:

NYON

PLAN DE SITUATION

COMMUNE DE NYON

COMMUNE DE NYON

Dossier N° 8067

Plans déposés à l'enquête publique du 27 sept. au 26 oct. 2025

Visa Service SDT:

PLAN N° 1006

Les propriétaires : Fack Anna Louise (Schoch)

Jeanmonod Raphaëlle Elsbeth

Wenger Sylvain (Wenger)

Mur Grégory Patrick

Le maître d'ouvrage : Ligne B Architecture

Echelle 1:500

Coordonnées C.N.S. Nº1261

Y = 2'507'955X = 1'137'380

Altitude moyenne: ~ 375 m

PPA "RIVE"

CUS / COS = --

Gabarits selon RPPA Art. 18 et 19

D.S.B.: III S.P.E.: üB

DEROGATIONS

Néant selon information transmise par le maître d'oeuvre et/ou ses mandataires

La réalisation de ce projet implique/n'implique pas une mise à jour du plan RF

Désignation cadastrale:

PARCELLE 462

Surface totale

625 m^2

Soit:

Place-jardin Habitation n°736 m²

131'578 (C) Zone/quartier : Restrictions du droit

d'utilisation

274'217 (C) Usage de jardin

MENTIONS:

274'218 (C) Gages sur les parts

CHARGES FONCIERES:

Aucune

Recensement architectural maison bougeoise :

Recensement architectural maison bougeoise (partie arrière) :

Signatures:

Les propriétaires

Le maître d'ouvrage

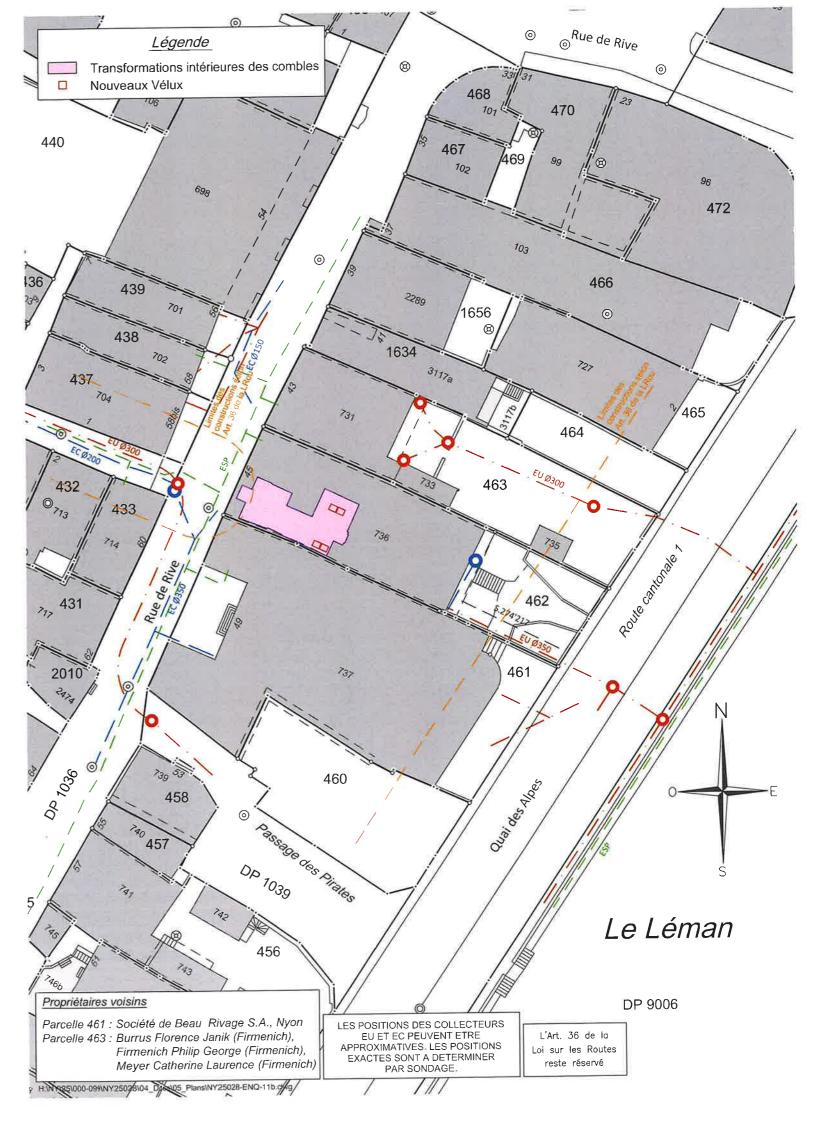
F. SCHENK Ina.-aéomètre breveté Route de Clémenty 60 Tél. 022 3638840 info@schenksa.ch CH-1260 NYON

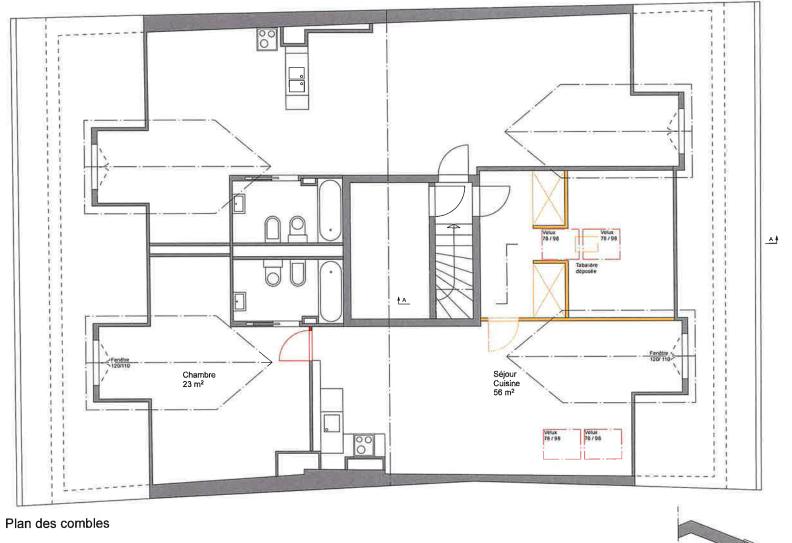
www.schenksa.ch

Sceaux communaux:

Dossier technique: NY25-028

Nyon, le 14 août 2025





COMMUNE DE NYON

Dossier N° 8067

Plans déposés à l'enquête publique du 27 sept. au 26 oct. 2025

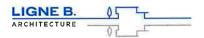
Visa Service SDT : ...



Architecte:

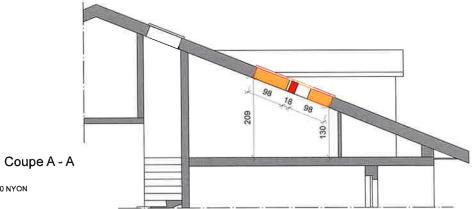
Propriétaire :

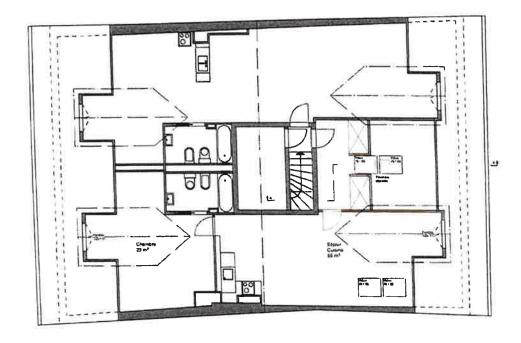
Nyon - P. 462 Plan des combles E: 1/100 A4 Coupe A - A 14.08.2025



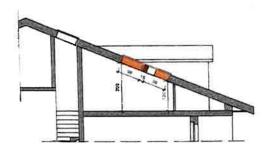
35 Chemin de la Vuarpillière 1260 NYON Tél. 021/825 30 30

email: contact@ligne-b.ch www.ligne-b.ch





Plan des combles



Coupe A - A



Façade

Pour accord:

www.ligne-b.ch

Mme Anna Louise Fack

A. h. fede . Pelich

Mme Raphaëlle Elsbeth Jeanmonod

M. Sylvain Wenger

Nyon - P. 462 A4 14.08.2025

Plan des combles Coupe A - A Façade ANCHITECTURE

35 Chemin de la Vulimpillère 1250 NYON Tél. 021/82530 30 email. contact@fgne-b.cn

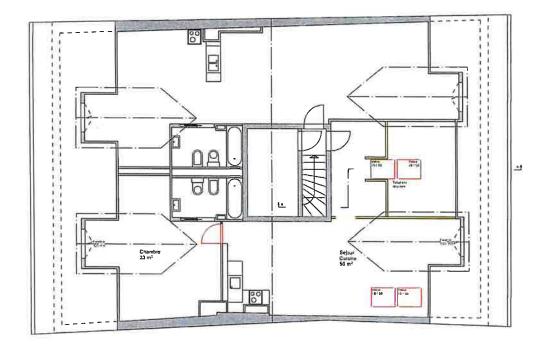
COMMUNE DE NYON

Dossier N° 8067

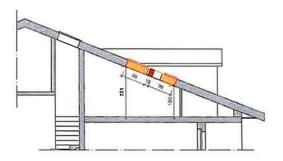
Plans déposés à l'enquête publique

du 27 sept. au 26 oct. 2025

Visa Service SDT:



Plan des combles



Coupe A - A

COMMUNE DE NYON

Dossier N° 8067

Plans déposés à l'enquête publique

du 27 sept. au 26 oct. 2025

Visa Service SDT:



35 Chemin de la Vuarplilière 1260 NYON Tél. 021/825 30 30

emall; contact@ligne-b.ch www.ligne-b.ch



Façade

Pour accord:

Mme Anna Louise Fack

Mme Raphaëlle Elsbeth Jeanmonod

M. Sylvain Wenger

Nyon - P. 462 A4 14.08.2025

Plan des combles Coupe A - A Façade

COMMUNE DE NYON

Dossier N° 8067

Plans déposés à l'enquête publique

du 27 sept. au 26 oct. 2025

Visa Service SDT :



Architecte :

Propriétaire:

riopiletalie

Nyon - P. 462

E: 1/100 A4

14.08.2025

Façade Sud-Est

